

39. *Retrait conventionnel*

1618. *Neuchâtel*

Chapitre XXXIX. Du retrait conventionnel^a.

En vendant un heritage, l'on se peut retenir grace^b & faculté de rachept a certain terme ou a perpetuité,¹ et venant le vendeur ou soit / [p. 149] ses heritiers et aultres ayants cause d'eux a rachepter et retirer ledit heritage vendu a ceste condition, ils sont tenus restituer le prix capital, ensemble les lods et façon de lettre, et tel heritage revient franc de toute hypothèque et servitude que l'achepteur l'auroit voulu charger, mais le terme convenu estant expiré,¹ le rachept est aussy expiré^c a nul^c.

Toutes choses vendues a rachept conventionnel^d ou perpetuel,^d qui seront revendues, alienées & transportées en^e autres personnes demeureront neantmoins affectées & obligées a la succession^f dudit rachept, tellement qu'en quelconque main que la piece subjecte a rachept soit transportée et par quel moyen que ce soit parvienne riere celuy qu'elle sera trouvée, le^g vendoit soit^g ses / [p. 150] heritiers, successeurs et cause ayants de luy, en vertu^h de la grace^h & faculté de rachept, en offrant & presentant rellement et de fait le prix contenuⁱ par ledit rachept, le pourront de luy retirer en luy laissant son recours vers ses guerents^j pour recouvrer ses pertes,^k dommages et interests. Et celuy qui se trouvera possesseur d'heritage, mayson ou piece de terre subjecte a rachept, est tenu de s'en^l depporter ou^l despartir, apres qu'il aura heu terme competant pour appeller son guerents^m.

Original : AEN MJ 17, p. 148–150 ; Papier, 22 × 32.5 cm.

^a Variante alternative dans AVN Q41, p. 55 : ou perpetuel.

^b Variante alternative dans AVN Q41, p. 55 : pouvoir.

^c Omission dans AVN Q41, p. 55.

^d Variante alternative dans AVN Q41, p. 55 : , et.

^e Variante alternative dans AVN Q41, p. 55 : a.

^f Variante alternative dans AVN Q41, p. 55 : sujection.

^g Variante alternative dans AVN Q41, p. 56 : vendeur ou.

^h Variante alternative dans AVN Q41, p. 56 : du pouvoir.

ⁱ Variante alternative dans AVN Q41, p. 56 : convenu.

^j Variante alternative dans : guerants.

^k Variante alternative dans AVN Q41, p. 56 : et.

^l Omission dans AVN Q41, p. 56.

^m Variante alternative dans : guerants.

¹ Nouveau paragraphe dans AVN Q41.